

Mairie de  
**BETTELAINVILLE**  
(57640)



Tél. 03 87 77 90 75  
Fax. 03 87 77 04 31

## FICHE CAUTIONNEMENT

(Un engagement distinct à remplir par chaque caution)

### IDENTITE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date / lieu de naissance : .....  
Nationalité : .....  
Téléphone : .....

### SITUATION FAMILIALE

Célibataire – Marié(e) – Séparé(e) – Divorcé(e) – Veuf(ve) – Concubin(e) – Pacsé(e)

Date et lieu de mariage : .....  
Régime matrimonial : .....  
Nombre d'enfants et âge : .....

### DOMICILE ACTUEL

Adresse : .....  
.....  
Téléphones : .....  
E-mail : .....

### REFERENCES BANCAIRES

Banque : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
N°Compte : .....

### SITUATION PROFESSIONNELLE

Profession : .....  
Employeur (Nom-Adresse) : .....  
.....  
Téléphone : .....  
Type de contrat (CDD-CDI) : .....

### RESSOURCES

Salaire mensuel net : .....  
Allocations familiales : .....  
Autres revenus mensuels : .....  
Crédit en cours : .....  
Revenu Global Net : .....

## PIECES A FOURNIR

- Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour
- Salarié : 3 derniers bulletins de salaire, ou , en cas d'embauche récente, attestation d'emploi indiquant la qualité du contrat de travail (CDI ou CDD et dans ce dernier cas, la durée du contrat) + 2 derniers avis d'impôts sur le revenu.
- Non salarié : attestation d'un expert comptable des derniers revenus ou dernier avis d'impôt sur le revenu + copie du dernier bilan
- Relevé d'Identité Bancaire

## ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT

Texte à reproduire de la main de la caution (Uniquement sur le bail final)

« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte,

Je, soussigné, .....

- déclare me porter caution solidaire, sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement des loyers, charges, taxes, impôts, réparations locatives et tous intérêts et indemnités dus par M. (nom, prénom du ou des locataires) en vertu du bail qui lui a été consenti pour une durée de (...ans) à compter du ..... pour les locaux situés dans l'immeuble sis à .....bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis.
- ai noté que le montant initial du loyer, des provisions sur charges s'élève à : (montant annuel à indiquer en lettres et en chiffres)..... par an, payable par mois à terme échu, révisable annuellement selon la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice national de référence des loyers (IRL).

Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code Civil jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée dudit bail renouvelé deux fois pour la même durée.

Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du titre I de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi du 21 juillet 1994 ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée de cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation »

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994 : « Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard. ». Pour l'exécution éventuelle de cet engagement, en cas de litige, le Tribunal de Thionville sera seul compétent.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature